

Commission de suivi de site (CSS) ODALIS à Mésanger

14 janvier 2021

Compte-rendu de réunion

Étaient présents :

Collège « Administrations de l'État »

Secrétaire général, Sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis

Sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis

DREAL Pays de la Loire, Unité Départementale de la Loire-Atlantique

DREAL Pays de la Loire, Service des risques naturels et technologiques

, DDTM

, SDIS 44

, SDIS 44

, Commandant de la brigade de gendarmerie de proximité Ancenis/Saint-Géréon

Collège « Élus des collectivités territoriales »

, Maire de Mésanger

, adjoint au Maire de Mésanger

Collège « Riverains de l'installation classée/associations »

association « Bien vivre dans notre campagne »

Association « Mouvement National de Lutte pour l'Environnement »

, Association « Mouvement National de Lutte pour l'Environnement »

Collège « Exploitant de l'installation classée »

ODALIS

ODALIS

Collège « Salariés »

ODALIS

ODALIS

ODALIS

Ordre du jour

I. Validation du compte rendu de la réunion de la CSS du 18 juin 2019.....	<u>3</u>
II. Présentation du bilan annuel par l'exploitant en matière de prévention des risques (ODALIS).....	<u>3</u>
III. Actions des services de l'État.....	<u>5</u>
1. Actions de surveillance conduites par l'Inspection des Installations Classées (DREAL)	<u>5</u>
2. Actions mises en place suite à l'accident de Lubrizol – Normandie Logistique du 26/09/2019 (DREAL).....	<u>5</u>
IV. Échanges et questions diverses.....	<u>6</u>

La séance est ouverte à 17 heures 15. Il est procédé à un tour de table des participants.

I. Validation du compte rendu de la réunion de la CSS du 18 juin 2019

Le compte rendu de la CCS du 18 juin 2019 est adopté.

II. Présentation du bilan annuel par l'exploitant en matière de prévention des risques (ODALIS)

Le représentant de la société ODALIS indique que la société employait 31 salariés au 31 décembre 2020. Les intérimaires ont représenté de l'ordre de huit personnes en moyenne sur l'année et ont été jusqu'à plus de vingt personnes à certaines périodes. Le personnel travaille en 2x8 depuis le 15 janvier 2020 de façon à limiter le nombre de personnes présentes au même moment sur le site tout en répondant aux commandes.

L'entreprise a réalisé 6,7 millions d'euros de chiffre d'affaires et est passée à 29 393 livraisons dont 21 352 pour des exploitations agricoles et 36 368 tonnes de produits expédiés.

Quatorze exercices concernant la prévention des risques ont été menés en 2020 contre quinze en 2019. Des améliorations ont notamment été apportées sur l'interprétation des sirènes. Le schéma d'alerte des chefs d'équipes pour les exercices a également été amélioré. Deux exercices ont eu lieu avec le SDIS le 15 novembre 2019 et le 14 février 2020.

Trois mesures de maîtrise des risques sont désormais identifiées : le système de détection et d'extinction d'incendie, les murs coupe-feu et à présent un siphon anti-feu pour empêcher la propagation de la flamme dans le réseau de collecte des liquides inflammables en cas de feu d'un camion au niveau de la zone de stationnement.

Les mesures de maîtrise des risques sont suivies et contrôlées par des audits terrain hebdomadaires et mensuels en plus des contrôles réglementaires.

Les dispositifs de prévention des risques font l'objet de vérifications régulières. La mise en œuvre correcte de la procédure de réception et d'affectation des produits est contrôlée tous les mois.

Les contrôles effectués sur la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface par la société INOVALYS font ressortir des mesures bien inférieures aux seuils de produits phytosanitaires.

Les rails de stockage sont contrôlés annuellement par la société SECURILOG. Des contrôles semestriels sont effectués sur les appareils de manutention. Les quais hydrauliques sont vérifiés annuellement.

Sept opérations de destruction de produits défectueux ou de déchets industriels dangereux ont eu lieu en 2019 et sept autres se sont déroulées en 2020.

La prévention des risques passe également par la formation, l'information des collaborateurs ainsi que la gestion de la sécurité. Chaque collaborateur participe à au moins une rencontre sécurité par an et chaque nouveau salarié en bénéficie d'une dans sa première semaine. L'analyse montre que 80 % des accidents sont liés uniquement au comportement du salarié. Le groupe TERRENA a pu maintenir le niveau de la formation malgré la crise sanitaire et entend entrer dans un niveau supérieur en termes d'accompagnement à la sécurité au travers de la mise en place de « safety days ». L'accent est notamment mis sur « huit règles qui sauvent » pour assurer la sécurité des salariés.

544 heures de formations ont été assurées en 2018 contre 682 heures en 2019 et 547 heures en 2020. Les nouveaux arrivants sont systématiquement formés. Des réunions quotidiennes ont lieu avec les équipes d'exploitation. Le principe est notamment de faire remonter tous les incidents mêmes bénins pour éviter de reproduire les mêmes erreurs. Des affichages permettent un

management visuel de la performance sur un modèle d'amélioration continue, avec le degré d'avancement de chacune des actions définies.

La CSSCT (commission santé, sécurité et conditions de travail) s'est réunie par cinq fois en 2019 et en 2020.

Les protocoles de chargement et de déchargement font l'objet d'échanges réguliers avec les transporteurs.

Le système de gestion de la sécurité est régulièrement vérifié au travers d'audits et de réunions mensuelles. Une revue de Direction est prévue chaque année pour définir les objectifs et les programmes d'action de l'année suivante. L'ensemble des procédures et modes opératoires fait l'objet d'un plan d'audit interne sur trois ans, tout comme les chapitres de la norme ISO 14001. Le site a été audité sur cette norme en octobre 2020 et est désormais reparti sur un cycle triennal.

Des réponses sont apportées aux différents constats issus des contrôles de la DREAL et il a été répondu aux écarts relevés. Des échanges ont eu lieu avec le SDIS pour s'assurer que le site disposait de moyens hydriques suffisants. Le SDIS a également indiqué qu'il n'était pas nécessaire de disposer d'appareil respiratoire isolant sur site.

Plusieurs investissements ont été menés avec la modernisation des armoires incendies pour 56 000 euros et la mise en place du siphon anti-feu pour 32 000 euros. L'investissement en 2019 a surtout concerné du matériel de manutention pour 290 000 euros au global contre 230 000 euros en 2020.

Suite au retour d'expérience sur une autre plate-forme, il a été décidé d'équiper les quais de cales de quai connectées pour éviter les incidents lors des chargements et déchargements de camions, le tout pour un investissement de 40 000 euros.

En matière d'environnement, le site a été appelé à traiter les différents points sensibles soulevés à l'occasion de l'audit ISO 14001. Le travail autour de la dématérialisation se poursuit. Le site est en cours de certification pour le stockage de semences bios. Enfin, le site participe par la mise à disposition de terrain à la constitution d'une zone de compensation du nouveau site GALLIANCE à Ancenis.

Il n'y a pas eu d'incendie en 2019 comme en 2020. 158 déversements mineurs sont dénombrés en 2019 contre 154 déversements mineurs en 2020, sans aucune conséquence pour la sécurité du site et sans déclenchement du plan d'opération interne (POI). Au total, 14 accidents ont eu lieu en 2019 dont 5 accidents de personnes et 9 accidents de matériels. Les 14 accidents de 2020 se décomposent en 4 accidents de personnes, 2 accidents de trajets et 8 accidents de matériel. Ces résultats ont été obtenus malgré une activité en hausse. Beaucoup d'accidents sont liés à de la manutention et à des questions de gestes et postures.

Les objectifs pour 2021 sont de poursuivre la formation des personnels sur les enjeux de la sûreté et de la sécurité, en s'assurant notamment que les collaborateurs connaissent bien les schémas d'alerte. Il s'agit également de communiquer pour faire connaître aux riverains la conduite à tenir en cas d'alerte, de communiquer vis-à-vis des sous-traitants, de mettre en œuvre rapidement les actions nécessaires en cas de dysfonctionnement et de mettre en place des audits réguliers dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Les actions en termes de maîtrise des impacts environnementaux devront également être poursuivies. Il s'agit aussi de mieux traiter le suivi administratif et la gestion des anomalies.

L'amélioration de la sécurité passe aussi par un retour d'expérience des autres sites analogues en France. Il s'agit notamment d'être à l'écoute des meilleures technologies disponibles et d'assurer une veille réglementaire et des accidents.

L'étude de dangers doit faire l'objet d'un réexamen cette année. Huit personnes ont été formées à la sécurité générale du site de façon à pouvoir gérer un incident majeur.

L'année 2020 a vu la visite de M. le sous-préfet ainsi que des nouveaux élus des communes de Mésanger et d'Ancenis-St-Géréon. Au total, 231 personnes sont venues en 2019 sur le site et 96 en 2020. Il est important de pouvoir accueillir les personnes pour pouvoir les rassurer sur la réalité des dispositions prises.

D'un point de vue administratif, la quantité de produits stockés dans le local de produits défectueux a été augmentée pour passer de 500 kilogrammes à 2 tonnes.

Une étude est en cours et une demande a été émise auprès de la DREAL pour pouvoir augmenter les possibilités de stockages extérieurs.

III. Actions des services de l'État

1. Actions de surveillance conduites par l'Inspection des Installations Classées (DREAL)

La DREAL explique, en premier lieu, que la visite inopinée du 15 janvier 2020 sur les conditions de stockage et les moyens de protection incendie a donné lieu à trois non-conformités, deux faits susceptibles d'être non-conformes et quatre observations. Les trois non-conformités portaient sur les modalités de classement des matières plastiques, sur les conditions de stockage des produits dégageant des gaz toxiques en cas de contact avec l'eau (l'exploitant étant autorisé à les stocker dans une zone dédiée et la DREAL ayant demandé à ce qu'ils soient regroupés en un seul endroit, ce qui n'était pas le cas le jour de l'inspection) et sur la quantité de produits stockés dans le local des produits défectueux. Ces constats ont fait l'objet d'une réponse de la part de l'exploitant le 3 mars 2020. L'exploitant a fait procéder à une évacuation très rapide du trop-plein de produits défectueux.

Un autre contrôle à distance a eu lieu le 27 avril 2020 concernant l'état des stocks, la disponibilité du système d'extinction automatique et la disponibilité des personnels en cas de déclenchement du POI. Cette opération a donné lieu à une non-conformité et deux observations. La non-conformité avait trait au volume des matières plastiques stockées sur le site, avec là encore un réajustement rapide de la part de l'exploitant.

Un certain nombre de dossiers de modification ont été instruits. Le premier concernait l'augmentation du stockage de solides comburants ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire du 15 octobre 2019. La deuxième demande avait trait à une proposition de mise en place d'un siphon anti-feu sur le réseau de collecte des eaux pour éviter les effets de propagation d'un incendie depuis la zone de stationnement vers le bassin de rétention. Ceci a été encadré par arrêté préfectoral du 3 mars 2020. Cet équipement complémentaire a été mis en place en 2020.

Une autre demande concernait le passage de 500 kilogrammes à deux tonnes de la quantité de produits stockés dans le local de produits défectueux. Un arrêté sera pris en même temps que celui concernant les conditions d'exploitation des stockages extérieurs et de la cellule n°6. Concernant cette dernière demande, un courrier de demande de compléments a été transmis à l'exploitant le 23 septembre 2020.

Enfin, un exercice de déclenchement du plan particulier d'intervention a été mené le 14 février 2020 avec pour hypothèse un incendie de la cellule n°3.

2. Actions mises en place suite à l'accident de Lubrizol – Normandie Logistique du 26/09/2019 (DREAL)

La DREAL rappelle que ces mesures visent à renforcer la prévention des incendies dans les stockages de liquides inflammables et combustibles et dans les entrepôts de matières combustibles tout en renforçant le contrôle des installations classées et activités économiques bordant les installations Seveso afin de vérifier l'absence de possibilité d'effet domino. L'objectif ici est d'augmenter de 50 % le nombre annuel d'inspections d'ici fin 2022 et de créer un bureau d'enquête accidents industriels (lequel est désormais constitué). Deux sites proches d'ODALIS feront ainsi l'objet d'une inspection d'ici fin 2022.

Il s'agit aussi d'améliorer l'échange d'informations entre les sites Seveso voisins et de recenser les meilleurs techniques disponibles de sécurité lors du réexamen de l'étude de dangers pour se prononcer sur leur mise en œuvre.

Sur le second objectif d'anticiper et de faciliter la gestion technique d'un incident, les textes réglementaires prévoient notamment la mise à disposition par les industriels de la quantité et de la nature des produits stockés, en rendant obligatoire la mise en place d'un plan d'opération interne (POI) pour tous les sites Seveso (seuil haut comme seuil bas) et en fixant dans la réglementation les fréquences minimales des exercices POI (un exercice par an pour les sites Seveso seuil haut et tous les trois ans pour les sites Seveso seuil bas).

Les POI devront intégrer les dispositions permettant de mener les premiers prélèvements environnementaux à l'intérieur et à l'extérieur du site. Les études de dangers devront être complétées avec une liste des produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie.

L'objectif de ces actions est également de renforcer le réseau des intervenants en situation post-accidentelle et de raccourcir les délais d'analyse tout en définissant des valeurs de référence sur les familles de polluants caractéristiques des incendies. Enfin, la réglementation demande d'établir un protocole professionnel de suivi des impacts environnementaux sur la biodiversité ainsi que sur les productions agricoles et de compléter les POI par une liste de moyens de nettoyage et de remise en état.

IV. Échanges et questions diverses

Monsieur le représentant du Sous-Préfet constate qu'il n'y a pas de questions diverses et propose de clore la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20.

Pour le sous-préfet,
Le secrétaire général,



Bruno LAUNAY